

- Une Autorisation d'Occupation du Domaine Public est accordée :
 - A titre précaire, révocable et non cessible.
 - Contre paiement d'une redevance d'occupation privative du domaine public auprès du service GDP - Hôtel de ville 2^{ème} étage, Place Baragnon 13260 CASSIS.
- Le non-respect des limites de l'AOT est sanctionné par l'autorité compétente et peut donner lieu au retrait de l'Autorisation.
- En cas de demande de renouvellement de place fixe, ce formulaire doit nous être retourné **par mail ou courrier, avant le 1^{er} mars 2024.**
 - **Tout retard pourra entraîner le rejet de la demande.**



	DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC		N°
	EMPLACEMENT MARCHÉ <u>A RENDRE AVANT LE 1^{er} MARS 2024</u>		2024
Raison Sociale		Nom et Prénom du pétitionnaire	
<input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Artisan			
Activité Alimentaire (à préciser) :		Activité non Alimentaire (à préciser) :	
Adresse du siège		N° de Téléphone : Adresse mail :	
Fonction du demandeur :			
Adresse administrative :			
Sollicite la mise en place d'une AOT : <input type="checkbox"/> Identique à l'année précédente <input type="checkbox"/> Déplacement <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Changement d'activité.		Sollicite une place : <input type="checkbox"/> Fixe (Abonnement annuel) Ancienneté sur Cassis : <input type="checkbox"/> en tant que Passager.	
Cachet et signature du demandeur :		<input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Vendredi Cadre réservé au Service	
<i>Toute demande non signée pourra être rejetée</i>			
Date :			

